

## **VISAS du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **EMPRUNT OBLIGATAIRE - AIL 2007 -**

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab International Lease « AIL » a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 20 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le même jour a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 10 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel brut ne dépassant pas 7%.

**Dénomination de l'emprunt : «AIL 2007»**

**Montant : 10 000 000** dinars divisés en **100 000** obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission : 100 dinars** par obligation

**Prix de remboursement : 100 dinars** par obligation.

**Forme des obligations :** Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations « AIL 2007 » porteront intérêts au taux annuel brut de 6,875% l'an calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,875 % pour le présent emprunt.

**Durée :** Les obligations « **AIL 2007** » seront émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **17 décembre 2007**, seront décomptés et payés à cette date. La date unique de jouissance en intérêts qui servira de base pour les besoins de la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17 décembre 2007**.

**Amortissement :** Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **17 décembre 2012**.

**Paiement** : Le remboursement du capital dû et le paiement annuel des intérêts seront effectués à terme échu le **17 décembre** de chaque année. Le premier paiement sera effectué le **17 décembre 2008**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 septembre 2007** au siège de la Société du Conseil et de l'intermédiation Financière – SCIF -, sise au 11, rue Abderrahmen Azzem, Complexe Kheireddine Pacha.

**Clôture des souscriptions** : Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **17 décembre 2007**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Etablissement chargé du service financier de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations « **AIL 2007** » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Société du Conseil et de l'intermédiation Financière – SCIF - intermédiaire en bourse.

**Régime fiscal** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation** : La présente émission a reçu la note «BBB (tun)» en date du 29 juin 2007 par l'agence de notation Fitch Ratings sur l'échelle nationale.

**Cotation en bourse** : l'Arab International Lease -AIL-, s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **AIL 2007** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM** :

l'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt « **AIL 2007** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **07 / 576 du 30 août 2007**, sera incessamment mis à la disposition du public auprès de la société émettrice l'Arab International Lease -AIL-, et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière -SCIF- intermédiaire en bourse.